

Pour qui ?

Pour les équipes dentaires qui souhaitent accueillir au mieux leurs patients en situation de handicap

**Session du 7 juin 2021**

**9 h 00 à 12 h 30 / 14 h 00 à 17 h 30**

**Accès à la formation via PC, Mac, Tablette**



Soigner un patient en situation de handicap peut être très complexe mais extraordinairement riche humainement parlant. Notre ambition : vous parler du handicap dans tous ses aspects ( médico-psychologique, social, ergonomique ... ) et vous donner des « trucs-astuces » pour participer au parcours de soin de ces personnes « extraordinaires ».

## Programme de la formation

### Introduction

1. Définition de la personne handicapée, du soin aux handicapés
2. Accès aux soins et coordination des soins – Rôles et limites du soignant
3. Le travail en réseau : les possibilités, l'intérêt - Aspect légal de nos décisions

### Handicaps et conséquences bucco-dentaires

4. Myopathies, Trisomie 21, Encéphalopathies, TED, Handicapés mentaux, Epilepsie
5. Les répercussions sur la prise en charge bucco-dentaire
6. La mise en place de l'hygiène et du suivi

### Soins dentaires, prothétiques et parodontaux

7. Traitements prothétiques : choix thérapeutiques
8. Soins état vigile : conditions normales et sous prémédications, autres moyens

### Adapter simplement son cabinet pour accueillir des personnes handicapées

9. Le cadre législatif : quelles obligations depuis 2008 ?
10. Améliorer sa communication et la circulation dans son cabinet

### Réflexion sur les pratiques

**Formatrice :**

Dr Sahar MOUSSA BADRAN

FORMAT  
DPC

Activités  
pédagogiques  
interactives

Nombreux cas  
cliniques

Les codes d'accès à la classe virtuelle seront envoyés par mail le lundi précédant la formation

## Informations sur l'inscription

\*Charte du traitement des données (RGPD) sur [www.ufsbd.fr](http://www.ufsbd.fr)

### Avec l'ANDPC : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel

Si disponibilité du crédit individuel. Les frais pédagogiques seront pris directement en charge par l'ANDPC si le programme est suivi dans son intégralité. Le praticien sera indemnisé de 315 €

#### Praticien 392 €

Pré-inscrivez-vous à cette action de DPC sur notre formulaire <https://fr.research.net/r/DPCUFSBD>

Pour finaliser votre inscription, les sessions seront accessibles sur votre compte DPC à la rentrée. Vous serez prévenu(e) par un mail du service formation.

### Avec le FIF-PL : Pour les praticiens libéraux

#### Praticien 360 €

→ Inscrivez-vous en ligne avec un règlement par CB, via le lien suivant :

<https://fr.research.net/r/UFSBDHORDDPC>

Les informations renseignées permettront de valider votre inscription en ligne. Assurez-vous de fournir les bonnes informations.

Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)

Ce bulletin fait office de **devis** et **programme** pour votre prise en charge

### Avec OPCA PEPSS /ACTALIANS :

Pour les assistant(e)s dentaires et praticiens salariés – n° SIRET 784 719 247 00057 – n° DRFP 11752372075

#### Praticien 360 € → inscription <https://fr.research.net/r/UFSBDHORDDPC>

Pour obtenir une prise en charge de la formation par votre OPCA, je fais ma demande de prise en charge sur <https://www.opcoep.fr>  
Ce bulletin fait office de **devis** et **programme** pour votre prise en charge

En effectuant mon inscription et règlement en ligne je m'engage à participer à la formation dans sa totalité.

A la validation de votre inscription et de votre règlement, aucune annulation ne sera possible.

**Une question ? N'hésitez pas à nous contacter au ☎ 01 44 90 93 91/94 ou ✉ [kamilakas@ufsbd.fr](mailto:kamilakas@ufsbd.fr)**

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant et/ou en cas de force majeure (grève nationale, transports, intempéries, crise sanitaire...) l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner ou annuler la prestation avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.